

Département
de la Moselle
~~~~~  
Arrondissement  
de THIONVILLE  
~~~~~

COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS

Extrait du procès-verbal des

délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers
élus:
11

Séance du 10 avril 2018

en fonctions:
10

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Présents:
08

Membres présents : MM LUCAS Fernand, CONSTANT Thomas, Adjoint
M HENTZEN Didier, M ZINS Clément, M MANSION
Yves, Mme SIMON Geneviève, M. DEMAY Pascal

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme SONTAG Fabienne et KOP Cathy

Convocation du 29 mars 2018

1. Vote du Taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018

Les taux sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|---------|
| 1. Taxe d'habitation : | 10,86 % |
| 2. Taxe foncière bâtie : | 15,12 % |
| 3. Taxe foncière non bâtie : | 47,74 % |

2. Budget Primitif « Général » exercice 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 813272.43 €
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 303768.39 €
et s'équilibrent.

3. Budget Primitif « EAU » exercice 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » de l'exercice 2018 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 73229,70 €
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 69342.05 €
et s'équilibrent.

4. Budget Primitif « Assainissement » exercice 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « assainissement » de l'exercice 2018 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 206822.62 €
et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 84060,- €
et s'équilibrent.

5. Vote de subventions

Le Conseil Municipal vote une subvention de 200,- € au profit de l'amicale des sapeurs -pompiers du Val
sierckois pour l'année 2018

Le Conseil Municipal vote une somme de 120,- € au profit de APOLO J (Comité Local pour le Logement
Autonome des Jeunes du Nord Mosellan) pour l'année 2018

Le Conseil Municipal vote une somme de 120,- € au profit de l'Association « Une rose un espoir » pour la ligue
contre le cancer comité Moselle.

Pour copie conforme

CONTZ-LES-BAINS, le 12 avril 2018



Le Maire,

Yves LICHT